



Fenêtres Sur Cours 45

Bulletin de la section SNUipp-FSU du Loiret

CE NUMÉRO EST UNIQUEMENT ENVOYÉ EN PAPIER DANS LES ÉCOLES
EN RAISON DU CONTEXTE SANITAIRE
LES SYNDIQUÉ·ES LE RECEVRONT NUMÉRIQUEMENT

Sommaire

- Edito p1
- Les suites du grenelle p2
- Bilan des évaluations nationales p2
- Nouveaux programmes maternelle p3
- La formation p4
- Les pôles sans ressources p4
- Remplacement dans le département p5
- Retour sur le stage syndical de janvier p5
- Sécurité au travail : le CHSCT p6
- Nouveautés mutuelle p6
- Primes covid p6
- Carte scolaire rentrée 2021 p7
- Stages syndicaux à venir p7
- Bilan mouvements 2020 p7
- Culpabilisation pédagogique p8
- Blanquer et les régionales p8
- Suggestions de lecture p9
- Entretien avec Rachid Zerrouki p9
- Inceste : Balance ta com politique p10
- Bulletin d'adhésion p11
- Mobilisation CRA p12
- Calendrier p12

EDITO

Depuis presque un an maintenant, notre pays traverse une crise sans précédent. Notre profession a su mobiliser toutes ses énergies pour maintenir le service public de l'éducation malgré les carences que nous pointons depuis des années. Cette crise a montré la nécessité d'alléger les effectifs, de pourvoir à suffisamment de moyens de remplacement, à se doter de RASED complet sur tout le territoire, de l'importance d'avoir une médecine scolaire et une médecine du travail, des classes spécialisées avec des personnels formés, de la formation en fonction de nos besoins (et pas ceux pour la com du ministre !)... La liste peut être hélas encore allongée...

Mais pour autant le ministère et le gouvernement exploitent la situation pour avancer « leurs pions » et Blanquer dessine un avenir sombre pour l'école. La mascarade du Grenelle, et les différentes communications du ministre en sont des preuves. Et une fois de plus leurs annonces sont à l'inverse des besoins du terrain.

L'approche de la carte scolaire et du prochain mouvement n'ont pas vocation à nous rassurer...

Mais pour autant, nous continuerons à pointer les incohérences du ministre et nous resterons mobilisé·es pour défendre l'école publique à hauteur des besoins de notre société. Blanquer continuera de nous trouver sur sa route !

Laurianne Delaporte

SUITE AU « GRENELLE » DE L'ÉDUCATION

Suite à un désir manifeste de refuser d'entendre les positions et propositions différentes que celles édictées par le ministre, la FSU a fait le choix de ne plus participer à ce qui a ressemblé à une mascarade (difficultés pour participer aux discussions en ne communiquant pas les liens des réunions..., groupes composés au bon vouloir du ministre pilotés par un cadre du ministère...)

Concernant la rémunération des enseignants : il n'est pas prévu qu'il y ait rattrapage des pertes liées à l'inflation (soit l'équivalent d'un à deux salaires mensuels par an), mais de la lier au "devoir d'astreintes de remplacement", aux formations suivies hors temps scolaires, au " mérite " ...etc.

Le Grenelle propose une "cérémonie d'investiture de l'entrée dans le métier"

La fin du PPCR, fin de l'avancement à l'ancienneté...

Concernant les direct-ric-eur-s d'école, le Grenelle propose : "un véritable statut leur conférant autorité décisionnelle et fonctionnelle" et qu'elle-il-s puissent seconder l'Inspect-ric-eur dans l'évaluation des enseignants.

D'autres propositions du même ordre sont ainsi présentées, loin des attentes des personnels et des besoins de l'Ecole de la République.

Globalement ce sont les préconisations que M. Blanquer a présenté dans ses livres qui sont reprises par ces différents groupes du Grenelle, afin de modifier fondamentalement l'Ecole de la République à la fois dans son fonctionnement mais aussi dans ces finalités par une politique néolibérale source d'inégalités au détriment des plus faibles.

FRANÇOIS MAULARD



ÉVALUATIONS : LES ÉCARTS S'AGGRAVENT, LE MINISTRE PERSISTE

Alors que les urgences sont ailleurs et qu'en plus les écarts de résultats des élèves se creusent, le ministre persiste dans sa politique éducative en organisant à nouveau les évaluations standardisées de mi-CP du 18 au 29 janvier 2021.

La note de la DEPP de novembre 2020 est sans appel : depuis 2 rentrées consécutives les écarts de résultats se creusent entre les élèves d'Education prioritaire et les autres, particulièrement en REP+.

Sous influence des pressions pédagogiques du ministre et d'une vision réductrice des apprentissages, deux constats s'imposent au vu des résultats de début de CE1 :

- Les écarts entre REP+ et hors éducation prioritaire ont doublé pour l'écriture de syllabes et de mots, pour la lecture de mots et de textes, ainsi que pour la lecture et l'écriture des nombres entiers.
- La compréhension en lecture, et la résolution de problèmes restent les items les plus discriminants entre les élèves selon leurs secteurs de scolarisation.

Bien sûr le confinement joue sur ces résultats, mais les 2 bilans successifs de novembre 2019 et novembre 2020 imposent de considérer que la politique éducative conduite est un facteur majeur d'aggravation des inégalités.

Le resserrement sur les « fondamentaux », dont la vision elle-même est réductrice et son pilotage par des guides et des tests s'avèrent totalement contre-productifs.

Et, comme alertait le chercheur Roland Goigoux dès le mois de mai 2019 : « *ce qui n'est pas évalué perd sa valeur, les maîtres sont incités à enseigner l'évaluable* ».

De plus, elles constituent un outil de contrôle du travail enseignant. L'exemple de la Creuse est édifiant. En cette période où toute l'école souffre, une mission de l'Inspection générale a été dépêchée dans ce département début janvier. Pour déterminer pourquoi les enseignant-es de Creuse sont moins nombreux qu'ailleurs à faire remonter les résultats des évaluations nationales standardisées de CP et de CE1.

Voilà en plus, qu'elles servent maintenant de prétexte pour proposer des remaniements des programmes de l'école maternelle, bousculant ses missions et la singularité de ses apprentissages premiers.

Qu'advient-il si les programmes de maternelle sont réécrits pour « préparer » les élèves aux évaluations CP ?

En plus des moyens qui manquent tant à l'école, il serait au contraire indispensable de soutenir la professionnalité des enseignant-es et de reconnaître leur légitimité à construire leur pédagogie. Même si le ministre pousse au resserrement sur les « fondamentaux », ce sont les programmes nationaux dans leur ensemble qui ont force de loi. Même si de fortes pressions existent sur les choix de manuels et de méthode, au point que le ministère envisage de publier un « manuel officiel », la liberté pédagogique est toujours inscrite dans la loi.

LAURIANNE DELAPORTE

PROJET DE NOUVEAUX PROGRAMMES EN MATERNELLE

Après la scolarisation obligatoire dès trois ans, ce sont les programmes de maternelles qui sont dans le viseur du Ministère. A sa demande, le conseil supérieur des programmes (CSP) a publié une note marquant un changement sans précédent sur ce que doit être l'école maternelle.

Alors que les programmes de 2015 ont été le fruit d'une consultation de l'ensemble de la communauté éducative, la note « *d'analyses et de propositions sur le programme d'enseignement de l'école maternelle* » n'a fait l'objet d'aucune collaboration. Le CSP n'a consulté aucune organisation syndicale, aucun·e enseignant·e non plus, les références scientifiques sur lesquels s'appuient cette note sont celles gravitant autour du Ministère (Stanislas Dehaene ou encore Alain Bentolila). Encore une fois l'expérience et l'avis de celles et ceux qui font l'école, qui sont sur le terrain, ne sont pas pris en compte et « l'école de la confiance » se fait à sens unique.

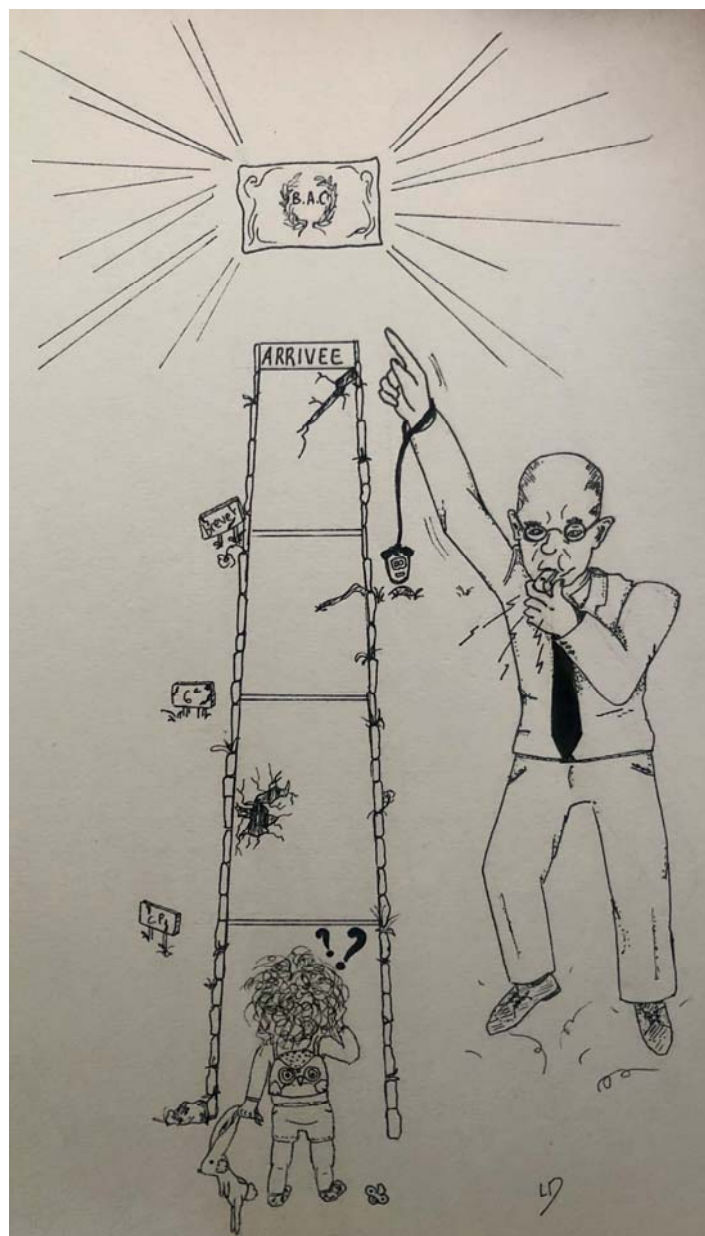
Alors que la dernière note de la direction de l'évaluation de la prospective et de la performance (DEPP) met en évidence que les écarts entre élèves se creusent, le Ministère en profite pour faire de la maternelle une école préélémentaire qui n'aurait pour seul objectif de préparer au CP, comme si actuellement nous ne préparions pas cette entrée en élémentaire. Dans la logique ministérielle, les résultats aux évaluations CP n'étant pas satisfaisants, nous devrions mieux les préparer à ces évaluations (devenant l'unique boussole justifiant la réussite des élèves) en évaluant dès la petite section. « *Les trois années de scolarité préélémentaire doivent assurer à tous les enfants des acquisitions qui leur seront nécessaires pour aborder avec confiance le cours préparatoire. Sans pour autant être l'antichambre de l'école élémentaire (sic), l'école maternelle doit permettre à tous les enfants d'accéder sans difficulté préalable aux apprentissages fondamentaux* ». Nous sommes donc dans la course aux évaluations, la course aux chiffres, au détriment de l'identité même de l'école maternelle.

Mettre en place des évaluations normatives, c'est nier les différences de rythmes et de développement des élèves, c'est créer artificiellement de l'échec en traduisant les résultats en réussites ou échecs prédictifs d'une trajectoire scolaire.

Alors que, pour agir sur les inégalités scolaires, l'École a besoin d'être confortée dans son fonctionnement actuel avec des moyens supplémentaires, d'une politique éducative qui prenne en compte la singularité de la maternelle ; bref, d'une politique qui fasse confiance aux enseignantes et enseignants sur le terrain, véritables professionnels de l'éducation. La politique de JM Blanquer réduit l'école élémentaire à l'apprentissage des fondamentaux exigeant la réussite de tou·te·s avec des classes surchargées et toujours moins de moyens matériels et humains et l'école maternelle n'y échappera visiblement pas.

Pourtant, même en maternelle, nous savons qu'on ne fait pas rentrer des carrés dans des ronds, même en forçant !

LUCILE DEWATINE



PRÉCARISATION ET AUTOFORMATION : LE SORT DES FUTUR·E·S PROFESSEUR·E·S DES ECOLES STAGIAIRES ?

Rappel de la situation actuelle : les étudiant·e·s visant l'enseignement dans le 1^{er} degré valident le CRPE en fin de M1 MEEF, sont fonctionnaires-stagiaires en M2 (mi-temps classe-mi-temps INSPE) avant d'être titularisé·e·s.

La place du concours demeure une éternelle question : fin de M1, fin de M2... Pour l'avenir, le Ministère opérerait pour cette dernière solution, ce qui lui permettrait de repousser à nouveau l'entrée dans le corps des PE après le bac+5 : pas de concours, pas de poste. En outre, cette modification alourdirait encore la pression subie lors la dernière année d'étude : les apprenti·e·s PE devraient assumer à la fois une alternance en classe (8h hebdomadaires), le suivi des enseignements universitaires, la préparation d'un mémoire de réflexion professionnelle et la préparation du concours. Aoutch !...

Par ailleurs, les modalités du concours seraient à nouveau chamboulées avec l'intégration d'une dominante RH lors de l'une des épreuves. Nous nous questionnons sur sa pertinence après avoir déjà œuvré sur le terrain : l'administration ne serait-elle pas en mesure d'évaluer les agent·es en place ? Cela interroge...

A cela s'ajouterait la possibilité de proposer des alternances aux étudiants en Sciences de l'éducation dès la L2 (bac+2), l'administration disposerait d'un joli vivier d'apprenti·e·s PE à moindre coût (entendez précarisé·e·s), mais également démunie·e·s de formation pérenne et solide pour appréhender l'ensemble des enjeux à l'œuvre dans le système éducatif.

L'idée directrice des responsables actuel·le·s est la formation « sur le tas » : si la pratique en classe est essentielle, elle nécessite un accompagnement notamment par les pairs déjà expérimentés ; et non, l'autoformation ne peut pas devenir l'*alpha et l'omega* de la formation des enseignant·e·s. Il serait absurde de se débarrasser de l'expérience accumulée jusqu'ici. Pour le SNUipp, la formation initiale des PE requiert à la fois des connaissances théoriques, des temps d'analyse de pratiques afin de créer du lien entre ce que nous apprenons et ce que nous faisons en classe. Pour mettre en œuvre correctement cela, du temps est nécessaire : en faire l'économie ne permettra pas ni de susciter des vocations, ni d'améliorer un système éducatif déjà bien mal-en-point.

MATTHIAS GUERIN

PÔLE SANS RESSOURCES

Pour pallier le manque de maîtres·ses E et G et de psychologues scolaires, notre hiérarchie bienveillante a imaginé une solution alternative, qu'elle doit imaginer miraculeuse : les pôles ressources. Ainsi, quand un secteur RASED est en insuffisance, on lui adjoint un groupe chargé d'étudier les cas d'élèves en difficulté et d'aiguiller les enseignant·es. Ce groupe est généralement constitué d'un·e CPC et de membres des réseaux d'aide voisins. Malheureusement, ces pôles ne disposant d'aucun moyen, si ce n'est d'une salle pour se réunir, ils sont souvent dans l'impossibilité de proposer des aménagements satisfaisants.

Ainsi, face à un élève de CE2 en difficulté, on proposera de continuer la différenciation jusqu'au CM2. Pour faire simple, attendons la fin de l'école primaire pour décider d'une orientation. Parfois, il nous est demandé de proposer un bilan orthophonique ou de demander aux parents de poursuivre les différents suivis extérieurs. Ou comment, face à ces manques, l'administration se défause sur les spécialistes libéraux.

Attention ! Soyons clairs. Il n'est pas question de jeter l'opprobre sur les membres de ces pôles. Eux-mêmes sont souvent désolés

de cette situation. La responsabilité de ce carnage pédagogique est l'œuvre du ministère, du rectorat et de la DSDEN qui, depuis des années, ne pouvoient plus les postes d'enseignant·es spécialisé·es, notamment en limitant l'entrée en formation.

Quoiqu'il en soit, les laissés pour compte, dans cette situation, sont bel et bien les enseignant·es et leurs élèves encore davantage. Combien d'élèves en difficulté, réclamant un suivi particulier, ne sont pas pris en charge par l'Education Nationale ? Le SNUipp-FSU45 réfléchit actuellement à un moyen d'en connaître la proportion et communiquera en ce sens dans les prochaines semaines.

FRÉDÉRIC SERGENT



DES REMPLAÇANT-ES CONTRACTUEL-LES CONTRE LE COVID !

Alors qu'à chaque rentrée la pénurie de remplaçants se fait rapidement sentir, les conditions sanitaires n'ont rien arrangé pour cette nouvelle année scolaire. Les ASA-Covid étant nombreux, la flotte de remplaçants du Loiret n'a pu subvenir à tous les besoins et les témoignages des plans B mis en place dans les écoles s'amoncellent...

La nouveauté de cette rentrée de janvier 2021 est « l'autorisation exceptionnelle de recrutement de PE contractuels », pour compenser ces absences liées au contexte sanitaire. Pour le Loiret, ce recrutement s'élève actuellement à 33 contractuels... pour compenser 51 ASA-Covid auxquelles s'ajoutent une quinzaine d'absences liées au Covid. A savoir que ces moyens exceptionnels ne sont officiellement mis en place que pour cette unique période allant jusqu'aux vacances d'hiver, seront-ils reconduits ?

La méthode laisse également à désirer puisque ces contractuels ont été automatiquement placés sur les absences correspondantes, destituant un collègue en remplacement long parfois du jour au lendemain mais encore une fois, selon le rectorat « afin de pouvoir assurer dans les meilleures conditions possibles la continuité du service » ... Si le contexte sanitaire avait fait émerger certaines incohérences de notre système scolaire, il semble en créer de nouvelles !

Sans être consulté sur la mise en place de ce dispositif nous assistons encore à un cafouillage non sans conséquence... Si ces moyens ne sont pas reconduits les élèves retrouveront-ils les maitres ou maitresses qui les ont accompagnés durant déjà 2 périodes ? La continuité du service ne semble pas être la priorité de cette « enveloppe de moyens exceptionnels », qui esquive inlassablement les besoins réels de recrutements de PE dans le Loiret.

QUENTIN VERNEAU



STAGE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE ET DIRECTION DU 21 JANVIER

Jeudi 21 janvier dernier, le SNUIPP FSU 45 organisait un stage syndical en visio sur le fonctionnement et la direction de l'école.

Alain Senée du secteur revendicatif du SNUipp-FSU National est revenu sur l'actualité du fonctionnement et de la direction de l'école depuis le décès de Christine Renon à l'automne 2019. Le ministère a redoublé d'effet d'annonce sortie du chapeau, correspondant rarement aux attentes et besoins des écoles, annonces suivies de rien, parfois heureusement !

Lors de cette matinée, les groupes de travail ministériels, qui ont eu lieu en 2020 ont été explicités, ainsi que les enquêtes nationales réalisées par le SNUipp-FSU 45 auprès de l'ensemble de la profession.

A CE JOUR, LES DÉCISIONS MINISTÉRIELLES SONT MOINDRES ET BIEN EN-DEÇA DES ATTENTES DE LA PROFESSION !

Des temps de décharges bien en-dessous des revendications du SNUipp FSU, rien sur la formation, rien sur l'aide administrative, rien de concret sur l'allègement des tâches et une prime brute de 37,5€ par mois !

| | Actuellement | | Rentrée 2021 | | Projet du SNUipp-FSU |
|-------------|---------------|--------------|---------------|-------------|----------------------|
| | Mat | Élém | Mat | Élém | |
| 1 classe | 4 jours / an | | 6 jours / an | | ¼ / semaine |
| 2 classes | 10 jours / an | | 12 jours / an | | |
| 3 classes | | | | | |
| 4 classes | | | | | ½ / semaine |
| 5 classes | ¼ / semaine | | | | |
| 6 classes | | | | | ¾ / semaine |
| 7 classes | ⅓ / semaine | | | | |
| 8 classes | | | | | Déch. totale |
| 9 classes | | ⅓ / semaine | | ½ / semaine | |
| 10 classes | ½ / semaine | | | | |
| 11 classes | | | | | |
| 12 classes | ½ / semaine | | | | |
| 13 classes | | | ¾ / semaine | | |
| 14 cl. et + | Déch. totale | Déch. totale | | | |

L'après-midi s'est déroulé avec deux temps de paroles libres pour traiter des sujets demandés par les personnes présentes.

Dans un premier temps, le fonctionnement de l'école a été discuté avec les problématiques de remplacement et des élèves perturbateurs sur le fonctionnement de l'école.

Dans un second temps, l'évolution des postes des personnels et leurs conséquences ont été discutées : les conditions d'arrivée des PES dans le métier (SOS via facebook pour contacter l'école en juillet, par exemple) et leur mise en poste maintenant à mi-temps, la multiplication des temps partiels au sein d'une équipe, les AESH et la nouvelle gestion via les PIAL, les ATSEMS

CE TEMPS D'ÉCHANGE ENTRE PAIRS A ÉTÉ APPRÉCIÉ DE TOUS !

Il a également permis de confirmer les revendications du SNUIPP FSU : le fonctionnement de l'école est l'affaire de tous. C'est collectivement que nous construisons l'école de demain !

Les directeur-ric.e.s voudraient pouvoir se concentrer sur le cœur de leur fonction : l'animation de l'équipe, le suivi des élèves, le lien aux familles... Pour cela, il est nécessaire d'augmenter le temps de décharge pour toutes les écoles, en ne laissant aucune école sans décharge minimale hebdomadaire. Il est plus que jamais nécessaire de fournir aux écoles une aide administrative et au fonctionnement pérenne, de supprimer les tâches inutiles, d'abonder la formation.

CHSCTD¹ : VERS QUEL TRAITEMENT DES CONDITIONS DE TRAVAIL SE DIRIGE-T-ON ?

A QUOI ÇA SERT LE CHSCT ? QUEL RETOUR DES FICHES RSST² ?

Voilà les questions que vous vous posez lorsque vous remontez une fiche et, ainsi, faites appel aux membres de cette commission. Et ces questions sont légitimes lorsque les réponses de l'administration sont insuffisantes voire absentes.

Les situations que vous vivez au quotidien sont extrêmement plus nombreuses que les fiches arrivées mais la lourdeur et la multiplicité des tâches du métier ajoutées aux « paperasses » à remplir réduisent ces remontées. Pourtant, nous avons besoin des retours de toutes les situations difficiles que vous rencontrez. Elles nous permettent d'intervenir au niveau de cette commission et, parfois, de régler des situations comme lors du CHSCTD du 21 janvier dernier (cf. Cr sur notre site).

UN GUIDE POUR LES « EBEP » ? MAIS POUR QUOI FAIRE ?

Vos situations remontées concernent principalement et fréquemment les Elèves dits « à Besoin Educatif Particulier » (EBEP) car dans chaque école, voire dans chaque classe, il y a un-e, voire plusieurs élèves en souffrance qui mettent à mal nos conditions de travail. Aussi, un guide départemental, issu d'un modèle national, a été élaboré avec un très forte contribution des membres de la FSU. Il devrait être enfin publié et a pour but de vous accompagner dans toutes les situations, qu'un très grand nombre d'entre vous vit au quotidien, et ainsi pouvoir les présenter et les résoudre lors des CHSCTD.

INFO FLASH MUTUELLE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE, LES EMPLOYEURS PUBLICS AUSSI !

Progressivement à partir de 2022 pour une mise en œuvre complète en 2026, les employeurs publics devront obligatoirement prendre en charge une partie du financement de la protection sociale complémentaire en santé. Le minimum de cette prise en charge correspondra à 50% comme les salariés du secteur privé.

MURIEL DION

LE SNUIPP45 À VOS COTÉS : PRIME COVID

Parmi les nombreuses interventions que le SNUIPP FSU 45 effectue quotidiennement pour les collègues : fin janvier et début février il est intervenu auprès de différents services (circonscriptions, division des écoles, SAGIPE, coordination paye du rectorat) pour permettre aux collègues qui ne l'ont toujours pas eu de toucher leur prime "covid". Celle-ci devrait arriver sur les payes de février ou de mars au plus tard.

QUEL AVENIR POUR LES CHSCT ?

La loi du 6 août 2019, dite de « transformation de la Fonction Publique », a, en plus d'avoir supprimé le CAP pour les carrières et la mobilité, entériné la fusion des CT (Comités Techniques concernant la carte scolaire) et CHSCT en un CSA (Comité Social d'Administration). Cette fusion va considérablement aggraver le traitement des conditions de travail qui seront noyées dans cette instance technique qui devra aborder de trop nombreux autres sujets.

La FSU, avec l'ensemble de l'intersyndicale Fonction Publique, a combattu cette loi et compte toujours, au regard de la crise actuelle et de l'importance de ces instances dissociées, faire abroger celle-ci.

C'est pourquoi, il est important de continuer à faire remonter toute situation qui impacte votre santé, votre sécurité ou vos conditions de travail, afin que l'administration saisisse l'importance de cette commission qui doit perdurer.

Faites remonter vos fiches à la secrétaire du CHSCTD chstd-sec-45@ac-orleans-tours.fr ainsi qu' aux membres du 1^{er} degré de la FSU : Valérie BARZU valerie.barzu@ac-orleans-tours.fr et Bruno CHIROUSE bruno.chirouse@ac-orleans-tours.fr

VALÉRIE BARZU ET BRUNO CHIROUSE

1 Comité d'Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail Départemental ;

2 Risques Santé et Sécurité au Travail



LES STAGES SYNDICAUX À VENIR...

*STAGE DROITS DES PERSONNELS jeudi 25 mars

*STAGE RETRAITE jeudi 15 avril

*STAGE « BIEN-ÊTRE » mardi 22 juin

Les inscriptions doivent se faire au moins 1 mois avant la date du stage auprès de l'administration.

Toutes les modalités pour la participation sur notre site internet et dans notre lettre d'info hebdomadaire

CARTE SCOLAIRE RENTRÉE 2021

Les opérations de carte scolaire (ouvertures/fermetures de classe) ne débutent qu'en mars dans le Loiret.

Cependant, nous connaissons déjà la dotation pour l'académie Orléans-Tours : + 35 postes.

La répartition par département est connue depuis janvier.

Pour le Loiret, ce sera +17 postes !!

Répartition académique proposée par le rectorat des mesures pour la rentrée 2021 :

| Mesures de rentrée 2021 | |
|-------------------------|-----|
| Eure et Loir | 2 |
| Indre | 0 |
| Indre et Loire | 24 |
| Loir et Cher | - 2 |
| Loiret | 17 |
| Plan Autisme | 3 |
| Académie | 35 |

Ce n'est pour autant pas une bonne nouvelle pour notre département...

Les prévisions de rentrée 2021 faisant apparaître une nouvelle baisse d'effectifs (-898 par rapport à 2020), il fallait s'y attendre. Du fait de cette baisse démographique les services du rectorat estiment qu'il sera possible de supprimer 41 postes... Mais les projections doivent prendre également en compte les priorités ministérielles :

- Dédoubllement des classes de GS prioritairement en REP+
- Poursuite du plafonnement des classes à 24 élèves en GS, CP et CE hors Éducation Prioritaire.
- Évolution des décharges de direction (hors écoles de 1 à 3 classes).



LES RÉUNIONS D'INFORMATIONS SYNDICALES À VENIR...

***MOUVEMENT : SPÉCIAL PES** Mercredi 24 mars

* **MOUVEMENT : LES RÈGLES** Mercredi 31 mars

***MOUVEMENT : ACCOMPAGNEMENT POUR FORMULER SES VŒUX** Semaine du 6 au 9 avril

Pour rappel, chaque enseignant·e et stagiaire peut assister à **3 demi-journées d'information syndicale, dont une sur le temps devant élèves.** Il suffit de prévenir par mail l'IEN ou l'INSPE 48h avant.

Toutes les informations à retrouver sur notre site internet et dans la lettre hebdomadaire.

Soulignons à nouveau que le « moratoire rural » n'existe plus. Ou plus précisément qu'il a été transformé en remplaçant « pas de fermeture de classe » par « pas de fermeture d'école sans accord du maire ».

Nous sommes intervenus pour dénoncer une dotation insuffisante malgré une baisse d'élèves. En effet, cette baisse des effectifs est diffuse sur l'ensemble du département et non sur quelques écoles. Aussi, le ministère ne crée pas le nombre de postes nécessaires pour la mise en place de ses priorités (classes de GS-CP-CE1 à 24, dédoublement des GS en REP+).

Evaluation des mesures* nécessaires liées aux priorités nationales et à la démographie estimées par le rectorat :

| | dédoubllement en GS en REP+ | plafonnement à 24 en GS/CP/CE1 hors Ep | évolution des décharges directeurs | total priorité nationales | incidence évolution démographique | proposition de mesures pour la rentrée |
|----------|-----------------------------|--|------------------------------------|---------------------------|-----------------------------------|--|
| Loiret | 10 | 46,2 | 7,67 | +63,9 | -41 | 17 |
| Académie | 22 | 171,5 | 17,42 | +210,9 | -182 | 35 |

*en nombre de postes

Dans ce contexte, il est certain que le projet de carte scolaire du DASEN de Loiret va comporter des dizaines et des dizaines de fermetures, sans être certain de pouvoir réaliser toutes les « priorités nationales »... Aucun moyen supplémentaire n'est prévu pour les augmentations de décharge pour les écoles de moins de 3 classes. Rien non plus pour les RASED et pour les postes fermés l'année dernière qui vraisemblablement ne seront pas rouverts...

Le CTSD carte scolaire est prévu 16 mars 2021 dans le Loiret.

LAURIANNE DELAPORTE

BILAN DU MOUVEMENT 2020 DANS LE LOIRET :

1008 participant·es

625 soit 62% ont obtenu une mutation dont :

574 affecté·es sur vœu du « 1er écran » à titre définitif

35 sur leur vœu large à Titre Définitif

16 hors vœux à Titre Provisoire

BILAN DES INEAT EXEAT 2020 :

| | Demandes | Réalisées |
|-------|----------|-----------|
| EXEAT | 74 | 20 |
| INEAT | 17 | 8 |

BILAN DES DEMANDES DE TEMPS PARTIELS DE 2020 :

| | De droit | | Sur autorisation | |
|-----------|----------|----|------------------|----|
| demandes | 170 | | 140 | |
| accordées | À 50% | 43 | À 50% | 29 |
| | À 75% | 48 | À 75% | 90 |
| | À 80% | 79 | | |

BILAN DES DEMANDES DE DISPONIBILITÉS EN 2020 :

75 demandes « de droit » ont été accordées, sur les 30 demandes « sur autorisation » seules **13** ont été accordées.

CULPABILISATION PÉDAGOGIQUE

Une des techniques les plus souvent utilisées par l'Education Nationale pour masquer ses propres turpitudes pourrait se nommer « culpabilisation pédagogique ». En effet, l'enseignant est systématiquement pointé du doigt, responsable notamment des échecs d'un système à bout de souffle. Et bien souvent, c'est sa pédagogie qui est mise en cause. Ainsi, lorsque l'Education Nationale supprime des heures de classe (dans le primaire en 2008, au lycée cette année) sans pour autant alléger les programmes, la hiérarchie a une réponse toute trouvée : la transversalité ou comment faire tenir un mètre cube d'eau dans un récipient qui peut en contenir la moitié. L'enseignant devient alors contorsionniste ou se voit reprocher son manque d'adaptabilité. Autre exemple, lorsque les RASED sont décimés, le remède miracle arrive sur le bureau de l'instituteur. Il proposera de la différenciation ! Il a déjà un triple-niveau. Pas grave, ça passera quand même. Et ça évite les questions embarrassantes sur le fait que les postes de maîtres E et G ne sont pas pourvus. Dernier exemple, comment gérer une classe de 30 élèves ? Facile ! Du travail en atelier règlera le problème en un clin d'œil.

L'Education Nationale, au gré des changements ministériels, a toujours imaginé des pédagogies miracles, souvent teintées du sceau de l'idéologie que le gouvernement en place promeut. Sur le terrain, les belles paroles font face à des difficultés insurmontables.

Au SNUipp-FSU45, nous pensons que les pédagogies miracles n'existent pas, que le pluralisme en la matière devrait être encouragé dès la formation initiale, en confrontant, comparant, analysant les divers biais didactiques, et en laissant au final, à l'enseignant la possibilité de construire sa pédagogie fort de ses connaissances. La liberté pédagogique est un fondement de notre institution sur lequel il ne faut plus transiger. De plus, la pédagogie ne doit plus servir de prétexte à masquer les mesures austères subies par la profession depuis 20 ans maintenant. Et aux enseignants de ne pas tomber dans le panneau de la guerre pédagogique entretenue par les ministres successifs. Pour favoriser la réussite des élèves, il n'y a pas d'autres solutions que d'améliorer le taux d'encadrement, compléter tous les RASED, développer les différentes aides internes ou externes et enfin, revaloriser le métier d'enseignant. Nulle pédagogie ne pourra faire mieux que cela.

FRÉDÉRIC SERGENT

JEAN-MICHEL BLANQUER RENONCE AUX ÉLECTIONS RÉGIONALES. BONNE OU MAUVAISE NOUVELLE ?

Notre ministre a officiellement annoncé qu'il ne se présentera pas aux élections régionales en Ile-de-France prévues en juin.

Il a déclaré, en toute honnêteté, « *je ne veux pas que la locomotive que je souhaitais être se transforme en enclume pour l'équipe* ». Est-ce à dire que l'on récupère une enclume ? Est-ce une bonne ou une mauvaise nouvelle pour nous enseignants ?

Jean-Michel Blanquer dit se consacrer à temps plein à son ministère. S'il refuse d'y aller c'est simplement par conscience professionnelle. Cela n'a aucun rapport avec le fait qu'une défaite de LREM s'annonce ou qu'il ne souhaitait pas être affublé du surnom de « Buzynbis »...

Notre ministre a tout de même réussi à devenir l'un des plus détestés de la part des professionnels de l'éducation depuis Claude Allègre et son fameux « Mammouth ». Le fait qu'il reste à son poste ne nous pousse donc pas à l'optimisme.



Source : ISA HARSIN/SIPA

Une chose est sûre, le ministre est capable de faire preuve de lucidité. Pourrait-il en faire de même afin d'arrêter la mascarade du Grenelle de l'éducation et mettre en place un véritable plan d'urgence pour l'école ? Rien n'est moins sûr...

JÉRÉMY BOURDEAU DUMOULIN

UN PEU DE LECTURE PENDANT LES VACANCES ?

CE MOIS—CI, NOUS VOUS PROPOSONS :



Le fiasco Blanquer,
Saïd Benmouffok

Saïd Benmouffok nous dresse ici un portrait au vitriol de la politique de Jean-Michel Blanquer depuis son arrivée au ministère de l'éducation nationale. L'auteur se montre virulent face à la politique menée depuis bientôt quatre ans rue de Grenelle. Il revient sur le bilan du ministre qu'il apparente à un « fiasco » qu'il décrit de manière documentée.



Les incasables,
Rachid Zerrouki

Être enseignant en SEGPA, qu'est-ce que ça signifie ? Rachid Zerrouki y enseigne depuis plusieurs années et nous dresse un constat sans filtre de son quotidien. Il relate ses réussites, ses erreurs, et décrit avec justesse la situation de ces élèves en difficulté scolaire, souvent méprisés, et qui ont pu mettre à mal un certain nombre de professionnels avant lui.



Apprendre à lire, Une pratique culturelle en classe,
Paul Devin et Christine Passerieux

Une publication FSU pour finir avec cet ouvrage qui évoque les dessous cachés de l'apprentissage de la lecture. Il ne s'agit pas d'en donner une recette magique mais plutôt de démontrer l'importance du facteur culturel dans la réussite de ce processus d'apprentissage. Les auteur.e.s insistent sur l'importance d'ouvrir la lecture à tous et proposent des pistes de réflexion et d'action pour y remédier.



ENTRETIEN AVEC RACHID ZERROUKI, AUTEUR DE « LES INCASABLES »

PROPOS RECUEILLIS PAR FRÉDÉRIC SERGENT

* Enseigner en SEGPA était-il un choix de ta part ?

Au départ, pas du tout. J'ai réussi mon concours en 2015 et j'ai été titularisé l'année suivante. Après cela, quand on est un professeur des écoles débutant, on a le choix entre les postes de brigade, et les postes fractionnés. Rien de tout cela ne m'attirait alors j'ai cherché quels postes à temps plein accessibles à un seul point généralement. Mon attention s'est portée sur la SEGPA. A vrai dire, j'ignorais ce que cela signifiait, je n'en avais jamais entendu parler durant la formation à l'ESPE. Je me suis renseigné sur internet et j'ai décidé de postuler sur un de ces postes plus ou moins accessibles en transports en commun. Mon idée de départ était simplement de grapiller quelques points d'ancienneté pour retrouver un poste en école primaire, et à temps plein. Aujourd'hui je peux prétendre à un de ces postes, mais la SEGPA est bien difficile à quitter.

* Avais-tu des a priori sur les élèves de SEGPA ? Si, oui, quels sont ceux qui ont été confirmés ou contredits ?

Je n'avais pas vraiment d'a priori sur les élèves de SEGPA, ne connaissant pas ce sigle avant d'y postuler. Mais lorsque j'en ai parlé autour de moi, les réactions de mes interlocuteurs ont fait que j'ai commencé à absorber les préjugés les concernant. Je raconte dans le livre que, pour rire, un collègue m'a demandé si je comptais investir dans un gilet pare-balles. En arrivant je m'attendais donc à des élèves violents, avec un comportement très problématique et une relation tendue avec l'institution, dont je serais le représentant. En réalité ces préjugés sont éloignés de la réalité. Bien sur, il y a de la violence en SEGPA et elle maintient parfois des liens avec la

difficulté scolaire, mais en réalité il n'existe pas de portrait-robot de l'élève de SEGPA. On peut se retrouver dans cette section pour un tas de raisons, très différentes les unes des autres, ce qui confère à ces classes une hétérogénéité extrême.

* Comment t'es venu l'idée, l'envie, le besoin peut-être, d'écrire ce livre ?

A la fin du livre, je raconte le moment où j'ai dû dire au revoir à mes élèves que j'ai suivi de la 5ème à la 3ème. Je les ai vu grandir pendant 3 ans, j'ai géré leurs doutes, leurs angoisses, leurs excès de joie. Au moment de leur dire au revoir, j'ai pris conscience d'avoir vécu quelque chose qui mérite d'être raconté. Ce n'est pas une aventure exceptionnelle, ce n'est pas une aventure hors du commun. Au contraire, c'est très commun et c'est pour ça que j'ai voulu raconter cette histoire. Les SEGPA représentent 2% des élèves et pourtant soit on fait comme s'ils n'existaient pas, soit on se moque d'eux : on ne se soucie pas de ce qu'ils ressentent, de comment ils vivent cette mise à l'écart ni de comment on se sent nous à leur contact. J'ai donc voulu écrire ce livre pour décrire cette situation, pour « donner à voir et à ressentir » comme dit Bernard Lahire, mais aussi parce qu'au-delà de la question des SEGPA, je décris une réalité sociale, celle de la place qu'accorde notre société à ceux qui n'y arrivent pas, qui ne rentrent pas dans les clous. J'ai écrit ce livre pour dire que j'aime l'école de la République, pour dire plus globalement mon attachement envers le service public auquel je dois tant personnellement. Mais aussi pour dire qu'on doit être exigeant : vis-à-vis des élèves, et vis-à-vis de l'institution.

L'INCESTE : BALANCE TA COMI POLITIQUE

#MeToo

Début Janvier, après la parution du livre "La Familia Grande" de Camille Kouchner qui a révélé les violences sexuelles commises sur son frère, nous avons assisté à une vague inédite de témoignages de personnes ayant subi l'inceste et des violences sexuelles avec #Metooinceste.

A l'origine, quelques activistes ayant décidé de témoigner en même temps des violences subies avec le même hashtag sur Twitter pour que l'on reconnaisse enfin le caractère massif de ces violences et que cela provoque un électrochoc.

Ce que disent tous ces témoignages, dans leur diversité, les professionnel-le-s de la protection de l'enfance le répètent depuis des années :

- Les personnes qui commettent le crime d'inceste viennent de tous les milieux, ils sont majoritairement des pères, des grands-pères, des cousins, des frères. Dans 96% des cas, l'inceste est commis par un homme.
- Les adultes de la famille, de l'école ou des activités extra-scolaire réagissent peu ou mal. Parfois très mal.
- Les enfants victimes, comme leurs frères et sœurs, parlent ou envoient des signaux de plein de manières différentes. Les enfants ne posent pas tous des mots sur ce qu'ils vivent mais toutes et tous montrent des symptômes de souffrance, qu'ils soient physiques ou psychologiques. Ces signaux d'alerte ne sont pas entendus.

LA COMMUNICATION POLITIQUE

Cette affaire a fait réagir jusque dans les plus hautes sphères de l'État. Plusieurs ministres et le président ont réagi pour proposer des actions de lutte contre ce fléau.

Notre ministre a notamment insisté sur la nécessité de sensibiliser les enfants, mais aussi le personnel enseignant, directement à l'école. « Cela passe par la formation des professeurs (...) mais aussi par une question de sensibilisation en classe, donc nous allons accentuer ce qui est fait en la matière », a-t-il ainsi déclaré.

Ainsi Jean-Michel Blanquer a insisté sur le rôle majeur de l'école dans la lutte contre les crimes incestueux précisant que l'institution « doit jouer un rôle fondamental supérieur dans les temps à venir ».

Selon lui, pour mieux sensibiliser sur l'inceste, il convient d'en parler « dès les premiers âges, avec la manière appropriée ». Et de compléter que quand vous voyez quelque chose qui est soupçonnable d'inceste ou de violences faites aux enfants, il faut le dire."

Puis quelques jours plus tard, le président de la république annonçant "deux rendez-vous de dépistage et de prévention contre les violences sexuelles faites aux enfants - l'un au primaire, l'autre au collège - seront mis en place pour tous, dans le cycle de visites médicales obligatoires existantes".

LA RÉALITÉ DU TERRAIN

Dans les faits, dès que nous avons connaissance de faits de cette gravité, nous les signalons ! il y a déjà des procédures pour cela, mais la vérité c'est que nous ne sommes pas formés à détecter les signaux au mieux nous accueillons la parole des enfants quand ils s'autorisent à le verbaliser.

Les grandes annonces de dépistage et de prévention en primaire, il devient de plus en plus difficile d'y croire lorsque nous vivons dans des déserts médicaux et quand la médecine scolaire est exsangue dans presque tous les territoires.

La communication autour de la formation des enseignant-es pour les sensibiliser à ces questions, nous laisse songeur au moment même où ce même Blanquer réforme la formation initiale pour n'e la centrer qu'autour des « fondamentaux ». Quant à la formation continue, elle a été vidée de son sens pour ne devenir que la propagande des injonctions pédagogiques du ministère.

CE DONT NOUS AVONS BESOIN POUR RÉPONDRE À CET ENJEU :

C'EST RENDRE EFFICIENT TOUTE UNE CHAÎNE DE PRISE EN CHARGE !

Evidemment, nous avons besoin de formations prodiguées par des professionnels sociaux et médicaux pour nous aider à détecter les signaux.

Le renforcement massif de notre médecine scolaire pour accompagner ces enfants qui selon les statistiques sont trop nombreux-ses.

Mais il est aussi important de rappeler qu'au sein de notre institution ce sont les services sociaux de l'Éducation Nationale, dont l'une de leurs missions est de participer à la protection de l'enfance qui devraient être aussi en première ligne sur ce sujet.

Ainsi il est de la responsabilité du gouvernement de mettre en oeuvre toute politique nécessaire à accompagner la libération de la parole qui s'opère actuellement. A l'Éducation Nationale la sensibilisation de l'ensemble des personnels ne suffira pas si des moyens d'accompagnement ne sont pas massivement amplifiés.

C'est pourquoi il faut : la création d'un service social en faveur des élèves dans le 1er degré, avec les moyens afférents et une campagne de communication forte sur le rôle et les missions du service social de l'Éducation Nationale pour favoriser le repérage de ces services auprès des enfants, de jeunes et des acteurs de l'École.

LAURIANNE DELAPORTE

Restez en contact :

45.snuipp45.fr

Un problème, une question, il se passe quelque chose... Faites passer l'info :

02 38 78 00 63

snu45@snuipp.fr

PIC LOIRET

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 19/02/2021

N° 211

Février 2021

Calendrier

- **Mardi 2 mars** : résultats des permutations
- **Mardi 9 mars** : dernier délais pour une première demande de disponibilité
- **Mercredi 10 mars** : dernier délais pour les demandes de temps partiels ou de réintégration auprès de l'IEN
- **Mardi 9 et jeudi 11 mars** : CAPD disciplinaires
- **Lundi 15 mars** : dernier délais de saisie de la CAPD pour le recours promotion (avis rdv de carrière)
- **Mardi 16 mars** : dernier délais pour le renouvellement ou la réintégration de disponibilité
- **Mardi 16 mars** : CTA
- **Mardi 16 mars** : CTSD carte scolaire
- **Jeudi 25 mars** : CDEN carte scolaire
- **Mercredi 31 mars** : CHSCTD
- **Jeudi 1er avril** : ouverture du mouvement départemental
- **Vendredi 16 avril** : CAPD recours et promo

**POUR UNE POLITIQUE D'ACCUEIL DIGNE, MOBILISONS-NOUS
NON A L'ENFERMEMENT DES ETRANGERS
NON A LA CREATION D'UN CENTRE DE RETENTION A OLIVET**

L'État annonce la création de trois nouveaux centres de rétention administrative, à Orléans (commune d'Olivet), Lyon et Bordeaux. L'ouverture de celui d'Olivet est programmée pour 2023. Un Centre de rétention administrative (CRA) est une prison qui ne dit pas son nom. C'est le préfet qui décide d'y enfermer les personnes étrangères, hommes, femmes et enfants en vue de leur expulsion, parce qu'ils n'ont pas de papiers, ou pas les bons. On enferme aussi les enfants, du nourrisson au jeune de 17 ans, au motif qu'on ne sépare pas une famille...

Ce sont des condamnations sans jugement : le séjour irrégulier sur le territoire français n'est plus considéré comme un délit (décision de la Cour Européenne de Justice, 2011). La procédure contrevient à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui prévoit qu'aucun enfermement ne peut avoir lieu sans jugement préalable. Or, le contrôle d'un juge n'intervient qu'après l'enfermement et parfois les personnes sont expulsées avant d'avoir vu le juge et fait valoir leurs droits. 53273 personnes ont été enfermées en 2019 (bien plus que toute la population de Blois réunie), dans les centres et locaux de rétention administrative. 1429 enfants enfermés en 2018, 3380 enfants en 2019, 3101 à Mayotte et 279 en métropole, malgré 5 condamnations de la France par la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

INTOLERABLE

La France est-elle encore un état de droit ? L'existence scandaleuse des centres de rétention en fait douter. Ces lieux privent de liberté des personnes, sans motif de droit, et leur font subir des traitements inhumains et dégradants, au mépris des garanties individuelles et des libertés publiques.

**CONTRE LA CONSTRUCTION D'UNE PRISON POUR ÉTRANGERS À OLIVET
NI ICI NI AILLEURS, NI ENFERMES, NI EXPULSÉS**



COLlectif contre les Expulsions et la Retention (COLERE)

A l'appel de (premiers signataires) : Abraysie Ouverte, Asti, Attac, BDS, Cercle de silence, CGT, laCimade, COJIE, Collectif Immigrés du Montargois, FI, Forum des Droits Humains, FSU, LDH, MAN, NPA, Offensive féministe, PCF, RESF, Solidaires, SUD éducation, UCL, UJFP, UNEF...

**LE 27 MARS 2021,
MARCHONS À ORLÉANS
CONTRE LA RÉTENTION ET LES EXPULSIONS**

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC

10 rue Molière 45 000 Orléans 02 38 78 00 63 - 02 38 78 00 61 (fax) - snu45@snuipp.fr

Directeur de la publication Bruno CHIROUSE CPPAP 0422507285 ISSN 1243-8391

Imprimé par nos soins